

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne les mines, nous pouvons aussi nous demander si nos pratiques minières sont durables. Il est évident que la question mérite réflexion. Il me semble que, au lieu d'adopter des politiques favorisant la production et la consommation, on pourrait songer à la décrue des ressources, à la mise au point de nouveaux matériaux et à l'importance grandissante du recyclage, afin d'en arriver à une diminution des activités minières, des résidus miniers, de la consommation d'eau, de la pollution, de la déforestation et de l'érosion.

Au cours des récentes années, l'industrie automobile a réalisé d'énormes progrès dans le domaine des nouveaux matériaux et l'industrie canadienne en général, même si elle n'a pas progressé au même rythme que celle de certains autres pays, a, elle aussi, accompli des progrès considérables sur le plan de l'efficacité énergétique en réduisant la consommation d'énergie par unité de production. Nous avons parcouru beaucoup de chemin, mais il nous reste encore fort à faire si nous voulons égaler le Japon et d'autres pays de l'OCDE. Nous ne nous en tirons pas aussi bien qu'eux.

Nous avons tenté d'énoncer certains principes qui pourraient nous guider dans la gestion de nos ressources naturelles et, avec la mise en oeuvre de ce projet de loi lorsqu'il sera proclamé, le ministère des Ressources naturelles aura un rôle très important à jouer. Il serait souhaitable qu'il applique des principes et des pratiques qui tiennent compte de la notion de développement durable et pour le long terme.

Après la conférence de Rio qui s'est tenue en 1992, nos efforts pour assurer un développement durable qui prenne en compte l'économie et l'environnement commencent à porter fruit. Nous devons faire en sorte que l'accord mondial qui a été conclu il y a deux ans à Rio de Janeiro soit mis en oeuvre et examiné par les assemblées législatives du Canada.

Je terminerai en félicitant encore une fois la ministre d'avoir déposé ce projet de loi, car il revêt une importance capitale. Il est bon de constater que la notion de développement durable y figure en quelque sorte, mais il faut lui accorder une importance encore plus grande. En fait, il faudrait lui accorder la primauté. Lorsque ce sera fait, il faudra étoffer les grands principes qui régissent la mise en oeuvre de cette notion afin de donner une orientation au ministère pour les décennies à venir.

• (1720)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de passer aux questions et aux commentaires, je voudrais rappeler aux députés que, comme nous l'avons dit ce matin, la période réservée aux initiatives parlementaires sera retardée de 20 minutes, en raison de la déclaration faite par la ministre. Elle commencera donc à 17 h 50.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au député d'en face, le député de Davenport. Je voudrais souligner l'intérêt qu'il porte depuis longtemps à l'environnement et au développement durable. Ces questions l'intéressent depuis très longtemps. Comme nous le savons, la conservation de l'environnement lui tient beaucoup à coeur.

Étant donné la position que le député d'en face occupe au sein de son parti et étant donné toute l'importance des combustibles fossiles pour la région du pays que je représente, j'aimerais lui poser la question suivante.

Le député est-il en faveur de l'imposition immédiate d'une taxe sur les combustibles fossiles pour préserver ces ressources et inciter les consommateurs à ne plus employer ces combustibles? En raison de l'influence qu'il exerce au sein de son parti, s'il n'en tient qu'à lui, le député de Davenport nous donnerait-il une taxe sur les combustibles fossiles pour économiser l'énergie et inciter les gens à opter pour d'autres carburants?

M. Caccia: Monsieur le Président, si le député de Davenport voulait se donner le beau rôle, il s'attaquerait à fond à cette question et fournirait une réponse des plus satisfaisantes.

Il existe déjà des taxes sur les combustibles fossiles ou hydrocarbures. Ainsi, chaque fois que nous achetons de l'essence à la pompe, nous versons un gros montant en taxes fédérales et provinciales. Ces taxes existent donc bel et bien.

Si la question du député vise essentiellement à savoir si je suis en faveur de politiques visant à introduire une taxe sur les hydrocarbures, disons que nous ne parlons absolument pas de la même chose. Comme je l'ai dit, une taxe sur le carburant, qu'il s'agisse des hydrocarbures ou de l'essence, il en existe déjà une qui varie d'une administration à une autre. Une taxe supplémentaire, ce ne serait pas une taxe sur les hydrocarbures. Ce serait une taxe maquillée sur les hydrocarbures. Ce serait du pareil au même. Il n'y aurait rien de nouveau sous le soleil.

L'introduction d'une taxe sur les hydrocarbures bouleverserait sensiblement notre régime fiscal actuellement axé sur le revenu, la main-d'oeuvre, les investissements et les mouvements de capitaux. Il mettrait dorénavant l'accent sur la consommation et notamment tout ce qui concerne la consommation d'hydrocarbures.

Cela tient du saut périlleux, pour employer une image percutante. Cela équivaudrait à faire un saut dans l'inconnu—nous sommes tous plus ou moins réalistes et même si, dans mon groupe, je n'ai pas la réputation d'être très réaliste, j'ai encore les deux pieds sur terre—car proposer une taxe sur les hydrocarbures serait demander une chose pour laquelle nous ne sommes pas prêts, tant sur le plan politique que sur les autres.

Tôt ou tard, il nous faudra franchir cette étape si l'on se fie à la tendance mesurée par des scientifiques, pas des scientifiques marxistes ou gauchisants, mais bien des météorologues de l'Uni-